


	Maison des Associations Avenue P. Enfert 45500 GIEN	Commande groupée : Farine Période Juin - Septembre 2024	 
---	---	--	---



PAYSAN
Julien de Clédat
Domaine les Bruyères
45500 AUTRY-LE-CHATEL
Tél. : 06.86.57.29.88
Mail : julien_declédat@hotmail.com

CONSOMM'ACTEUR - TRICE

Nom :

Mail :

Tél. :

Coordinateurs : Rose-Anne BELLOTTO (06.86.08.95.16) et Bernard Lafitte (06.02.08.61.23)

	Prix/kg	Poids	Quantité
Blé T65 blanche Bio	2,10 €	2 kg 5 kg
Blé T80 bise Bio	2,10 €	2 kg 5 kg
Blé ancien T130 complète Bio	2,70 €	2 kg 5 kg
Blé ancien T150 intégrale Bio	2,70 €	2 kg 5 kg
Orge T80 bise Bio	1,90 €	2 kg 5 kg
Petit épeautre Blanc T80 Bise Bio	4,00 €	2 kg 5 kg
Petit épeautre noir T130 Bio	4,00 €	2 kg 5 kg
Seigle T130 complet Bio	1,90 €	2 kg 5 kg
Grand épeautre non hybridé T130	3,60 €	2 kg 5 kg
Sarrasin Bio	3,00 €	2 kg 5 kg
Total livraison :			

Choisir le jour de livraison de votre commande :

- Livraison du 21/06/3034

- Livraison du 11/07/3034


- Pas de Livraison en aout

- Livraison du 19/09/3034

Termes de la commande groupée : La livraison aura lieu le jeudi aux dates choisies de 17h30 à 19h00, à la maison des associations avenue Paulin Enfert à GIEN

Les commandes seront déposées à la permanence ou envoyées directement par mail à : p.bellotto@wanadoo.fr

Le règlement sera fait par chèque à l'ordre de 'Julien de Clédat', en espèces le jour de la livraison' ou par virement.



Relevé d'identité bancaire

IBAN : FR76 1480 6000 1672 0328 1016 166 Code BIC : AGRIFRPP848

Préciser dans la référence du paiement votre nom et la date de livraison de la commande

Signatures, précédées de la mention "Lu et approuvé"

PAYSAN

CONSOMM'ACTEUR-TRICE

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.
Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc, l'éventuel report de certaines livraisons).
En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consomm'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.